



La Newsletter – janvier 2021

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

Edito

Voici donc la première lettre d'information de cette année 2021. Année, je le souhaite, différente de la précédente qui a été particulièrement éprouvante, où nous avons été confrontés à des défis immenses et que nous devons continuer à relever, collectivement, dans les mois à venir. Différente, aussi, pour les élus locaux dont la période a démontré, s'il en était encore besoin, leur efficacité dans la gestion de cette crise, comme la pertinence et la capacité de résilience de l'échelon local.

Je pense, notamment, aux nouveaux élus issus des derniers renouvellements électoraux, dont l'installation n'aura pas été de tout repos, loin s'en faut, mais c'est bien évidemment l'ensemble de ces élus qui continueront, je le sais, à répondre présent sur le terrain malgré un contexte budgétaire et social tendu. Je poursuivrai donc la mission qui m'a été confiée en amplifiant nos échanges, en faisant remonter leurs préoccupations, en accompagnant les collectivités et en faisant le lien entre le local et les décisions nationales.

Je souhaite enfin, toute la solidarité et citoyenneté nécessaires face à cette période d'incertitudes et d'inquiétudes. Pour terminer mon propos et rester sur une perspective optimiste, je citerai cette phrase d'Edgar Morin : « L'espoir est dans la poursuite du réveil des esprits qu'aura stimulé l'expérience de la méga-crise mondiale ».

Montagne

- **Rencontre à l'Elysée**

Avec la délégation des 9 sénateurs, dont Maryse Carrère, représentant l'ensemble des massifs et des groupes politiques du Sénat, nous avons été les porte-paroles d'un collectif de 60 sénateurs, issus de nos territoires de montagne, à l'Elysée. Nous avons en effet demandé une audience présidentielle afin d'échanger sur la situation actuelle de nos vallées et montagnes françaises.



Reçus par deux proches collaborateurs du Président de la République, nous avons relayé le cri d'alarme et les revendications de nos massifs, notamment nos stations de ski. Nous sommes revenus sur les aides complémentaires nécessaires pour les acteurs de la montagne et avons remis une liste de situations préoccupantes qui restent à régler et qui doivent désormais être transmises au cabinet du premier ministre. A plus long terme, nous avons également demandé un véritable « plan Marshall » pour la Montagne.

• Débat « Montagne »

A l'occasion du débat sur la Montagne au Sénat, j'ai eu l'occasion de revenir sur la situation des saisonniers et les conséquences de la réforme de l'assurance chômage.

Les nouvelles règles du régime d'assurance chômage vont fortement impacter les saisonniers de nos territoires et la pérennité économique de nombreux systèmes d'activité de montagne. C'est encore plus vrai et plus dramatique avec la crise de la covid19.

Aujourd'hui c'est en effet plus d'un million de saisonniers qui ont perdu leur source de revenu et seront, de surcroît, victimes des effets de cette réforme. Le Conseil d'État a d'ailleurs récemment sanctionné deux dispositions très



contestées et pointé son caractère profondément injuste. La plus controversée étant celle du changement du mode de calcul de l'allocation chômage.

Depuis son instauration, notre groupe parlementaire demande son retrait. Face à la situation actuelle il est désormais urgent d'adopter une année blanche pour les saisonniers, « extras » et bénéficiaires de CDD d'Usage, puis d'abandonner, enfin, cette réforme. En parallèle, un travail de fond doit aussi être mené sur l'accompagnement des territoires de montagne vers un « tourisme 4 saisons », dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique et de fidélisation des compétences saisonnières.

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire

Le sénat vient d'examiner le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et, malheureusement, les améliorations apportées restent insuffisantes.

Face à la persistance de la crise sanitaire exceptionnelle que traverse notre pays et compte tenu des indicateurs épidémiologiques qui sont repartis à la hausse depuis le début du mois de janvier, avec les sénatrices et sénateurs de mon groupe nous ne sommes pas opposés à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Toutefois, nous sommes bien conscients que ce régime est très attentatoire aux libertés individuelles. Ainsi, conformément à la position que nous avons toujours adoptée à l'occasion de l'examen des précédents textes sur l'état d'urgence sanitaire, nous avons abordé les débats avec un objectif prioritaire : **concilier protection sanitaire de la population sur notre territoire et respect des droits fondamentaux.**

Quelles que soient nos divergences politiques et nos éventuelles contestations, notre responsabilité est d'être aux côtés des Français et de faire en sorte que les mesures prises par le Gouvernement soient le plus adapté possible à la situation qui s'abat sur notre pays.

C'est à la faveur de cet équilibre fragile que notre groupe a choisi de soutenir les améliorations apportées par le Sénat, dès lors qu'elles s'accordaient

« Quelles que soient nos divergences politiques et nos éventuelles contestations, notre responsabilité est d'être aux côtés des Français »

partiellement avec nos exigences. Je me félicite donc de l'orientation générale adoptée par le Sénat quant à la limitation de la durée de prorogation de l'état d'urgence et le renforcement du contrôle du Parlement.

En revanche, je regrette le rejet de toute une série de dispositions sur des sujets importants qui portent sur les réponses à apporter à l'urgence sociale chez les 18 – 25 ans, la précarité des personnes ayant perdu leur revenu en raison de la poursuite de la crise sanitaire, la gestion territorialisée de la pandémie visant à mieux prendre en compte les spécificités locales, la nécessité d'assurer la souveraineté des données sensibles que sont les données de santé pour faire en sorte que ces données ne soient pas collectées hors UE. Notre groupe a également proposé d'aménager les conditions d'exercice du droit de vote dans la perspective des prochaines élections car la pandémie ne doit pas conduire à un confinement de la démocratie.

Ces propositions n'ayant pas été adoptées, nous avons fait le choix de l'abstention sur l'ensemble du texte.

Lutte contre l'illectronisme

Ce mois-ci, le Sénat débattait des conclusions du rapport de la mission d'information "Lutte contre l'illectronisme et inclusion numérique", pour laquelle j'étais Vice-Présidente.

Alors que l'illectronisme approfondit la fracture sociale et générationnelle, et devient un handicap majeur dans une société toujours plus numérisée, un Français sur deux déclare n'être « pas à l'aise » devant les outils numériques. Dématérialisation des services publics, vie professionnelle, privée ou citoyenne,... plus que jamais, la maîtrise de ces outils est pourtant devenue une question de survie dans notre monde moderne, que ce soit pour télétravailler, étudier, chercher un emploi, ou tout simplement vivre dans un contexte de crise sanitaire. Le besoin d'accompagnement est donc incontournable.

Notre rapport sénatorial sur l'inclusion numérique propose, pour répondre à cet enjeu, la création d'une filière professionnelle de médiateurs. Toute la question revient à s'assurer que ces emplois de médiateurs numériques soient pérennes et bien rémunérés pour attirer des profils compétents. Il ne peut s'agir d'emplois mobiles et sans aucune durabilité. D'autre part, qu'ils soient dépendants des collectivités territoriales ou rattachés au monde associatif, il apparaît indispensable, que leur financement soit en partie, si ce n'est en totalité, pris en charge par l'Etat, et malheureusement les 250 millions d'euros prévus en la matière, dans le plan de relance, ne suffiront pas.

Audition pour la présidence de l'ARCEP

Lors de l'audition de Mme Laure de La Raudière, candidate proposée aux fonctions de présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), par la commission des affaires économiques du Sénat, j'ai eu l'occasion de l'interroger sur sa vision de la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs des programmes de couverture du territoire, le plan THD et le New Deal mobile.

Le déploiement des réseaux est en effet très inégal selon les territoires et la crise sanitaire a encore rajouté du retard à cause des confinements successifs.



Proposition de loi relative aux droits nouveaux dès 18 ans

Selon l'OCDE, en France, le chômage des moins de 25 ans pourrait dépasser les 30 % selon les prévisions les plus sombres. Un jeune de moins de 25 ans sur



« Il ne fait aucun doute que la crise sanitaire aggrave la précarité des jeunes des moins de 25 ans. Dans ce contexte les jeunes majeurs en difficulté doivent pouvoir compter sur la solidarité nationale. »

cinq vit en dessous du seuil de pauvreté ce qui représente 1,5 millions de jeunes. Dans son dernier rapport sur la pauvreté, l'Observatoire des inégalités fait le constat que parmi les cinq millions de pauvres en France plus de la moitié a moins de trente ans.

Face à la situation sociale et économique actuelle qui frappe plus durement les jeunes, il est indispensable de répondre à l'urgence et de redonner un avenir à notre jeunesse. Notre groupe a souhaité poser rapidement la première pierre d'un dispositif universel pour conduire les jeunes à l'autonomie et à l'émancipation. C'est dans cet objectif que nous avons déposé une proposition de loi relative aux droits nouveaux dès 18 ans. Pour permettre aux moins de 25 ans d'accéder aux droits sociaux existants et d'intégrer de ce fait un parcours d'aide à l'insertion. Ce dispositif pourrait bénéficier à 700 000 jeunes, pour un coût de 5 milliards d'euros.

Je regrette le rejet de cette proposition au Sénat, qui élaborée avec le concours des organisations de jeunesse, constituait une première réponse forte, rapide, et facile à mettre en oeuvre face aux difficultés économiques rencontrées par la jeunesse. Elle s'inscrivait dans une perspective plus large et plus structurelle que constitue le projet d'Aide individuelle à l'émancipation (AILE(s)) qui sera débattue à l'Assemblée en février prochain ou l'expérimentation du revenu de base dans les départements.

Proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement Réforme de l'assurance chômage

Notre groupe parlementaire avait choisi d'inscrire ce texte issu d'un autre et déjà examiné à l'Assemblée, dans son espace réservé. En effet, il vise un objectif que nous partageons : sécuriser le parcours de soins des femmes qui ont recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

La proposition de loi examinée au Sénat abordait ainsi deux points majeurs que le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain a déjà eu l'occasion de défendre au Sénat : l'allongement de deux semaines du délai légal d'accès à l'IVG et la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG.

Cet allongement entend répondre à des situations qui sont certes limitées en nombre mais demeurent parfaitement inacceptables tant sur le plan social que sur le plan médical. L'autre sujet majeur abordé par cette proposition de loi réside dans la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG. Cette double clause de conscience n'apporte en réalité aucune protection supplémentaire aux professionnels de santé par rapport à leur clause de conscience générale et ne fait qu'entretenir la stigmatisation de l'IVG comme un acte culpabilisant pour la femme et le soignant.

Plan d'action – écoles rurales

Au Lycée Marie Curie de Tarbes, Avec M. le préfet, M. le président du Conseil Départemental, mes collègues parlementaires, M. le directeur académique et MM les présidents d'EPCI notamment, nous avons signé le nouveau plan d'action pour l'Ecole dans les territoires ruraux 2021-2024.

Ce plan d'action, construit suite aux constats partagés par les acteurs du territoire et les services de l'Etat, est la poursuite d'une démarche pour permettre le maintien d'une offre éducative de qualité et de proximité en zone rurale comme de montagne. C'est aussi un enjeu essentiel de l'attractivité et du développement de nos territoires.

Lourdes – Action Logement

A Lourdes, aux côtés du Maire, Thierry LAVIT, rencontre avec Action Logement, les services de la Mairie, du Conseil Départemental et les représentants des saisonniers de Lourdes et de la vallée. Le but principal de cet échange était de

présenter une aide spécifique pour régler les charges de logement durant la crise actuelle et de partager nos points de vue sur la situation actuelle.

Cette aide, s'adresse aux salariés ou ex-salariés, locataires ou propriétaires, qui ont un loyer ou une mensualité d'emprunt immobilier et connaissent une baisse de leurs ressources mensuelles due à un changement de situation (perte d'emploi, chômage partiel, embauche ajournée, ...). Elle fait partie d'un panel de dispositifs, produits et services du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, qui a pour objectif principal de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.



Bazet – Visite ministérielle

A Bazet, dans les locaux de l'entreprise Société des Céramiques Techniques (SCT) spécialiste du brasage céramique métal et sous-traitant pour l'aérospatial, le médical, l'énergie et la défense, aux côtés du Maire, Jean Buron ; de Carole Delga, Présidente de la Région ; Jean Castex, premier Ministre ; Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires, Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé ; mes collègues parlementaires, Jeanine Dubié et Maryse Carrère ; Michel Pélieu, Président du département, Etienne Guyot, préfet de Région, Rodrigue Furcy, Préfet des Hautes-Pyrénées et de nombreux élus, pour les signatures du protocole de préfiguration du Contrat de plan Etat Région Occitanie 2021/2027 et de l'accord régional de relance.

Sur des sujets aussi importants il est primordial de pouvoir travailler de façon transpartisane et conjointement avec les services de l'Etat, en particulier pour accompagner le développement et les projets de telles entreprises. Entre les aides régionales et celles de l'Etat, SCT a ainsi pu être financée pour l'extension de ses bâtiments, un projet d'innovation collaboratif ou des investissements dans du matériel de production, comme des fours et autres instruments spécifiques.

Cela démontre aussi la pertinence de la territorialisation du plan de relance et la réactivité des collectivités locales, qui permettent le déploiement rapide de projets structurants.





C'est ensuite au centre de vaccination du Centre Hospitalier de Bigorre qu'un temps d'échange avait été organisé avec les professionnels de santé. De la même façon, la stratégie vaccinale doit aujourd'hui être traitée conjointement avec l'échelon local et s'appuyer sur les compétences des territoires, « sans tergiversations, polémiques ou hésitations ».

Gavarnie Gèdre

Gavarnie-Gèdre devait accueillir une étape de la coupe du monde de ski de vitesse, une première dans les Pyrénées, même si les perturbations dues à la situation sanitaire internationale venaient fortement impacter ce qui aurait dû être une belle fête à l'occasion des 50 ans de la station.

Comme il était important de permettre aux athlètes internationaux d'exprimer leur talent, mais également de redécouvrir le ski de vitesse à Gavarnie-Gèdre, berceau pyrénéen de la discipline : la commune, la station de ski et le club des sports avaient tout fait pour que cet événement soit maintenu et puisse se tenir dans les meilleures conditions. Si la situation imposait la tenue de cette compétition à huis clos, les courses pouvaient ainsi être suivies en live sur les réseaux sociaux de la station et sur son site internet.

Malheureusement, ce sont les conditions météo qui ont eu raison de l'évènement et on ne peut lutter contre les éléments naturels quand ils sont trop contraires. Par contre, connaissant la résilience et la volonté des acteurs de la montagne pyrénéenne, je ne doute pas qu'une telle compétition puisse être reprogrammée dans un avenir proche, surtout que la piste de la station est désormais homologuée pour 5 ans.

Cauterets – Pont d'Espagne

Randonnée raquettes sur le Grand Site d'Occitanie du Pont d'Espagne à Cauterets, aux côtés de Carole Delga, Présidente de la Région et de Michel Pelieu,



Président du département, notamment, en soutien aux acteurs de la montagne. C'est évidemment tout l'écosystème montagnard qui est aujourd'hui touché par les conséquences des décisions gouvernementales et les enjeux économiques sont énormes pour un territoire déjà largement touché par cette crise sans précédent.

Afin de les aider au mieux et de la façon la plus concrète, il est important que l'ensemble des élus soient rassemblés et à l'écoute de tous ces acteurs, collectivités, professionnels, commerçants, saisonniers, indépendants, hôteliers, ...

Région Occitanie – Navettes vaccination

Pour répondre à la crise sanitaire actuelle et aider les populations les plus âgées à se protéger contre le virus, la Région Occitanie mobilise son réseau d'autocars liO et propose, aux personnes de 75 ans et plus, un service gratuit pour leur permettre de se rendre dans les centres de vaccination COVID les plus proches de leur domicile.

En appelant le numéro vert indiqué ci-après, les personnes qui ont pris rendez-vous pour se faire vacciner, pourront ainsi bénéficier d'une navette pour assurer le trajet aller-retour entre leur domicile et le lieu de vaccination. Une belle initiative de plus, au plus près de nos concitoyens, de la Région Occitanie et de sa Présidente Carole Delga.

RÉGION
OCCITANIE

NAVETTES GRATUITES

POUR LES PERSONNES DE 75 ANS ET +

Domicile

Centre de vaccination COVID

La Région Occitanie et liO vous proposent un service personnalisé et gratuit de transport à la demande. Une navette est mise à votre disposition pour vous rendre au centre de vaccination près de chez vous.



PUIS-JE BÉNÉFICIER DU SERVICE ?



J'ai 75 ans et plus



Je suis valide et je n'ai pas besoin d'un transport médicalisé



Je me déplace en dehors d'une agglomération ou d'une métropole*



J'ai rendez-vous pour une vaccination COVID
Lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 10h et 15h
Mercredi entre 14h et 17h

COMMENT RÉSERVER MA NAVETTE ?

Réservez au plus tard la veille de votre déplacement avant midi :

 **N° Vert 0 805 460 306**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une navette assurera votre trajet aller et retour entre votre domicile et le centre de vaccination. Ce service est entièrement gratuit.

+ d'infos sur

www.lio.laregion.fr

On a + que le transport en commun

* Si vous dépendez d'une agglomération ou d'une métropole, veuillez vous rapprocher de cette collectivité pour obtenir des informations sur ce type de service.



Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique

permanence.artigalas@gmail.com